



LA CHARTE DU JEUNE VOLLEYEUR

En tant que licencié du Volley Olympique Mézois je m'engage :

- 1) à suivre les séances d'entraînements de façon assidue tout au long de la saison.
- 2) à respecter le calendrier des matchs de la saison sportive établi en début de saison. Mon absence peut entraîner le forfait de l'équipe et pénaliser les autres membres du collectif.
- 3) à prévenir mon entraîneur en cas d'absence justifiée, suffisamment à l'avance, que ce soit pour un entraînement ou une rencontre.
- 4) à respecter les choix sportifs de mon entraîneur. Accepter de jouer ou pas, quelque soit le résultat. Lui faire confiance.
- 5) à accepter les décisions des entraîneurs et dirigeants qui sont comme moi sur le terrain pour le plaisir et qui se dévouent par idéal.
- 6) à arriver au moins 10 à 15 minutes avant le début de la séance d'entraînement pour me préparer et à l'heure précise au rendez-vous des matchs.
- 7) à venir avec mon équipement adapté, complet et propre.
- 8) à venir avec ma bouteille d'eau par mesure d'hygiène.
- 9) Tout au long de la saison, je dois conserver un comportement sportif et solidaire envers mes partenaires, entraîneurs, arbitres, adversaires et le public.
- 10) à encourager, soutenir mes partenaires et leur faire confiance.
- 11) à être actif à l'entraînement tout comme en match.
- 12) à communiquer, être respectueux et responsable.
- 13) à la fin de chaque entraînement, je m'engage à ranger le matériel utilisé dans le local prévu à cet effet correctement et avec soin.

PUBLIC, PARENTS

Encourager, Soutenir, Supporter et Respecter.

Le sport est, et doit rester une école de la vie.

Cette charte est tout simplement l'esprit dans lequel nous nous appliquons à nous épanouir ensemble à travers la pratique de notre activité. Elle regroupe les règles de conduite à tenir et à respecter.

Notre convivialité est notre meilleure carte de visite !

La charte est considérée comme lue et acceptée lors de l'inscription par tous les joueurs et parents.

En cas de non respect de cette charte ou d'un comportement inapproprié, l'équipe dirigeante peut prendre la décision d'un renvoi ferme et définitif sans indemnités.

